

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-114-1906 licenciant un aide infirmier et un aide cuisinier.

n° 34-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date de publication
25 avril 1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 18, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le rapport de M. le Chef du Service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une commission composée : M. Palié, Scerélaire général, Président : M. Vennalchef du bureau des finances; M. le docteur Laéroix, membres, se réunir sur la convocation de son président à l'effet de procéder à la réception des médicaments destinés à la pharmacie de l'hôpital. Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.